



## AVIS PUBLIC PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

---

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité.

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement #2023-600-01 RÈGLEMENT DE ZONAGE visant à retirer les normes d'implantation des éoliennes de plus de 25 mètres pour une meilleure application du RCI de la MRC de Lotbinière.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- \* Carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec
- \* Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance- automobile du Québec ;
- \* Passeport canadien ;
- \* Certificat de statut d'Indien ;
- \* Carte d'identité des Forces canadiennes

Le nombre de demandes requis pour que le règlement #2023-600-01 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 134. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h30 et le vendredi, de 9h00 à 12h00.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00, le 23 octobre 2024 à l'adresse suivante : bureau municipal, 2485 rue Principale, St-Édouard-de-Lotbinière, Québec.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 13h00, le 24 octobre 2024 au bureau municipal au 2485 rue Principale, St-Édouard-de-Lotbinière, Québec.

Conditions à remplir pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité et de signer le registre :

À la date de référence, soit le 9 septembre 2024, la personne doit :

- \* Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- \* Être majeure et de citoyenneté canadienne ;
- \* Ne pas avoir perdu ses droits électoraux après avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ou à cause d'une tutelle.

OU

- \* Être une personne physique ou morale qui, depuis au moins douze mois, est :
  - Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
  - Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur son territoire;
  - Copropriétaire indivise d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

La ou le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise ne peut pas être désigné par ses copropriétaires.

De même, la ou le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble ne peut pas être désigné par ses cooccupants.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Marie-Josée Lévesque  
Greffière-trésorière  
2485 rue Principale  
St-Édouard-de-Lotbinière (Québec) G0S 1Y0

Téléphone : 418-796-2971 poste 301

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, le 16 octobre 2024

Signature

